



PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DU TCO

Une nouvelle ambition pour notre territoire

Réseaux saturés

Il est temps d'agir !



Chacun l'a constaté, le réseau routier est de plus en plus saturé.

Ce constat préoccupant est renforcé par un déficit de l'offre de transports publics, d'itinéraires cyclables, de cheminements dédiés aux piétons et aux personnes à mobilité réduite.

L'insécurité routière et la croissance continue du trafic automobile, qui contribue à l'émission de polluants atmosphériques, ne sont pas non plus sans incidence sur la qualité de vie.

Face à l'accroissement conjugué de la population et du nombre de voitures en circulation, il est clair qu'il n'existe pas de solution entièrement routière pour résoudre le problème des déplacements. Le fonctionnement futur de l'agglomération ne peut s'envisager qu'à travers un rééquilibrage en faveur des transports publics et des circulations douces.

C'est tout l'objet du Plan de Déplacements Urbains (PDU) que le TCO se propose d'adopter pour les quinze prochaines années.

LE PDU TRAITE DE TOUS LES THÈMES LIÉS AUX TRANSPORTS !

- Développer et dynamiser le système de transports publics
- Encourager les circulations douces (vélo et marche à pied)
- Développer l'intermodalité (combinaison des différents modes de transport entre eux)
- Réduire les nuisances liées au transport
- Rendre l'agglomération accessible à tous
- Accompagner le développement économique
- Désenclaver les Hauts



TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST



Dynamiser nos transports publics

Transports publics contre voitures

On refait le match...

**Dans le match opposant la voiture aux transports publics, le score est sans appel !
À l'heure actuelle, les réseaux de transports collectifs assurent à peine 5.5 %
des déplacements sur le territoire du TCO.**

**Alors que les déplacements motorisés ne cessent d'augmenter, les transports en commun
ne semblent pas prêts à répondre aux besoins de mobilité exprimés par la population.**

**Les raisons de cet échec sont multiples : temps de parcours trop longs, manque de confort,
fréquences insuffisantes, qualité de service à améliorer...**

**Face à ce constat, la volonté du PDU est de multiplier par 2.5 le nombre total
des déplacements en transports publics d'ici 2020.**

Pour atteindre cet objectif ambitieux, le PDU agira sur plusieurs leviers.



> Créer des itinéraires privilégiés

- Faciliter la circulation des bus et des cars par des voies réservées, des couloirs d'approche aux carrefours, des contresens bus, des feux prioritaires...
- Réhabiliter la RNI : réaffecter l'espace en faveur des piétons, des vélos et des transports en commun, lorsque la route des Tamarins sera en service.

> Préparer l'arrivée du Tram-Train

- Organiser les réseaux de bus en complémentarité avec le Tram-Train : rabattement bus et gestion des pôles d'échange.





Dynamiser nos transports publics

Transports collectifs sous-utilisés

Il faut hausser nos exigences

Les grands projets que sont le Tram-Train et les itinéraires privilégiés ne sont pas les seuls axes de développement des transports en commun : le PDU doit aussi améliorer la qualité et les performances des transports collectifs afin de les rendre plus attractifs pour l'usager.



> Améliorer les performances du réseau

- Poursuivre la restructuration du réseau EOLIS.
- Améliorer les temps de parcours et la régularité des horaires des bus.
- Rendre les correspondances moins pénibles pour l'usager (confort, temps d'attente...).

> Bonifier l'offre en quantité...

- Renforcer le réseau EOLIS par des fréquences plus soutenues.
 - Développer les dessertes en vélo-taxis.
 - Réfléchir à de nouveaux modes (téléphériques, funiculaires ou dessertes maritimes).



> ...et en qualité

- Rendre plus confortables les points d'arrêts et les gares routières.
- Mieux informer les usagers et sensibiliser la population.
- Offrir plus de confort et une meilleure image des transports publics.



Encourager les circulations douces

Face à la hausse des déplacements mécanisés

Redécouvrir la bicyclette et la marche à pied !

Le nombre de voitures en circulation ne cesse de croître, si bien qu'aujourd'hui, l'automobile représente environ 8 déplacements sur 10. Dans le même temps, la pratique de la marche à pied diminue et celle du vélo reste faible. Pour inverser la tendance, le PDU entend favoriser le vélo et la marche en définissant un nouveau partage de l'espace public.



> Un Schéma Directeur Intercommunal Vélo pour permettre à chacun de (re)découvrir les avantages du vélo.

- Développer un réseau structurant d'itinéraires cyclables.
- Développer la bi-modalité vélo / transports collectifs.
- Faciliter le stationnement des vélos.
- Placer le vélo au cœur de l'offre touristique.

> Faciliter la pratique de la marche à pied comme mode de déplacement à part entière.

- Créer des cheminements continus et sécurisés dans les centres et les bourgs, notamment ceux des Hauts.
- Mettre en place une Charte pour la circulation des piétons définissant les règles minimales à intégrer par les aménageurs.





Développer l'intermodalité

Correspondances au point mort

Favoriser l'utilisation combinée de plusieurs modes de transport

Aujourd'hui, trop peu d'usagers passent d'un mode de transport à un autre pour se déplacer. Conséquence : l'usage de la voiture est favorisé face aux transports publics et aux circulations douces (vélo, marche).

- > **Créer des parcs de stationnement-relais**
(« Je gare ma voiture pour prendre le bus »)
- > **Favoriser la complémentarité entre les modes de transport**
- > **Proposer des gammes tarifaires attractives**



Rendre l'agglomération accessible à tous

Accessibilité limitée

Mieux partager l'espace public

Pour les personnes à mobilité réduite, les déplacements ne seront plus un parcours du combattant. En outre, le PDU améliore l'accessibilité des établissements scolaires et lie l'aménagement du territoire au transport.



- > **Favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite**
- > **Faciliter l'accès aux établissements scolaires**
- > **Lier aménagement du territoire, urbanisme et déplacements**



Accompagner le développement économique

Les bouchons perturbent l'activité économique de l'île

Nous devons rationaliser notre rapport à la voiture

Le monde du travail génère une part importante des déplacements. Les conséquences en sont des ralentissements et des embouteillages chroniques qui perturbent l'activité économique de l'île. Qu'il s'agisse des questions de stationnement, de transport de marchandises ou de livraisons, le PDU propose des orientations pour améliorer la situation.

> Optimiser le stationnement

- Libérer l'espace public des « voitures-ventouses » garées du matin au soir en réglementant le stationnement dans les zones denses.
- Créer des parkings en périphérie reliés par les transports collectifs.
- Faciliter le stationnement des résidents dans leur quartier.



> Inciter au report modal pour les déplacements domicile-travail

- Mieux desservir les zones d'emplois en transports collectifs (horaires et itinéraires des lignes EOLIS).
- Promouvoir le co-voiturage.
- Encourager les entreprises à favoriser les alternatives à la voiture auprès de leurs employés.

> Organiser les livraisons et les marchandises

- Créer des aires de livraisons localisées en fonction des besoins.
- Mettre en place une réglementation (horaires, itinéraires, tonnage...) et renforcer la surveillance.





Désenclaver les Hauts

Problèmes d'accessibilité dans les Hauts

Il faut rééquilibrer le niveau de service en faveur des Hauts

Les mi-pentes et les Hauts subissent une urbanisation par étalement plutôt que par densification. Cet habitat dispersé pose de nombreux problèmes de desserte pour les transports publics. Dans un souci de rééquilibrage, le PDU propose de « désenclaver » ces territoires en agissant sur leur desserte et leur accessibilité.



> Améliorer le réseau routier des Hauts

- Traiter les « barreaux » de la route des Tamarins pour optimiser la desserte des quartiers par cette nouvelle voirie.
- Améliorer les liaisons structurantes : recalibrage des voies, traitement des carrefours, suppression des radiers...
- Revitaliser la Route Hubert Delisle, itinéraire touristique et véritable « ligne de vie » pour les Hauts.

> Adapter les transports collectifs dans les Hauts

- Offrir du transport à la demande pour les secteurs mal desservis.
- Créer de nouvelles lignes dans les Hauts afin de mieux relier les principaux bourgs entre eux.



Réduire les nuisances liées aux transports

Face à l'insécurité routière et aux pollutions

Agir aujourd'hui pour un développement durable...

Parmi les nuisances liées aux transports, le PDU relève avant tout l'insécurité routière et ses conséquences dramatiques.

Les nuisances liées aux transports touchent également l'environnement atmosphérique, sonore et visuel. L'évaluation environnementale du PDU, réalisée en 2006, a permis de renforcer le « volet environnement » du projet, mettant en évidence un certain nombre de mesures répondant efficacement à cet enjeu.



> Améliorer la sécurité des déplacements

Mise en place d'un observatoire de la sécurité routière

Elaboration d'une charte de sécurité routière

Réduction des vitesses en centre urbain

Et aussi, concernant le réseau EOLIS, sécurisation et lutte contre la fraude

> Limiter les pollutions atmosphériques

IMPACTS

Avec la croissance des flux routiers, les émissions de polluants liées aux transports augmenteront très fortement d'ici 2020 (de l'ordre de +80 %). Le PDU permet de réduire de 5 % cette progression par rapport à un scénario « sans PDU ».



MESURES

Encourager l'utilisation de carburants moins polluants. Mener des campagnes de mesure de la pollution atmosphérique. Former les chauffeurs à une conduite plus douce et à l'utilisation rationnelle de la climatisation.



> Mettre en œuvre la charte intercommunale paysagère

IMPACTS

Infrastructures, mobiliers urbains, aménagements paysagers... Du choix de leur qualité et de leur implantation va dépendre leur bonne intégration au contexte préexistant.



MESURES

Le PDU intègre les orientations de la Charte : valoriser les rebords des grandes ravines (pour le VTT ou la marche à pied), traiter les « routes paysage », atténuer les effets de « coupure » des infrastructures de transport.



Réduire les nuisances liées aux transports



> Réduire les nuisances sonores

IMPACTS

Le bruit issu du trafic routier provoque une gêne voire un stress des populations directement exposées.



MESURES

Réaliser un diagnostic-bruit et des campagnes de mesures des pollutions sonores.

> Maîtriser les consommations énergétiques

IMPACTS

L'émission de polluants atmosphériques et la consommation énergétique évolueront fortement durant les quinze prochaines années.



MESURES

Sensibiliser aux nuisances de l'automobile sur la qualité de vie. Adopter des principes urbanistiques favorisant les modes doux (mixité et densité urbaine, maintien de commerces de proximité).



> Améliorer la gestion de l'eau

IMPACTS

Trois secteurs sont susceptibles d'être affectés par les transports : les risques d'inondation, la pollution des captages et forages d'eau potable, la pollution des eaux superficielles.



MESURES

Encourager les techniques permettant un meilleur traitement des eaux de ruissellement (chaussée à structure réservoir, tranchées drainantes...).



PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DU TCO

Un projet à la fois ambitieux et réaliste

Evaluation du projet de PDU

Un juste coût pour des bénéfices certains !

Changer nos habitudes de déplacements, en incitant principalement à l'utilisation des transports publics, devrait permettre de répondre efficacement à des enjeux qui sont autant environnementaux qu'économiques ou sociaux.

Pour atteindre ces objectifs, le PDU a placé son action sous le signe de la maîtrise avec un coût global de mise en œuvre qui se veut réaliste.

> Quel coût ?

173 millions d'euros sur 15 ans (environ 60 € par habitant et par an) ;
soit 14 % de dépenses supplémentaires, pour lesquelles les cofinancements entre collectivités devront être précisés.



> Quels effets sur le trafic ?

Un changement dans notre comportement par rapport aux déplacements !

- Aujourd'hui, 5,5 % de la population utilise les transports publics urbains ; en 2020, nous serons plus de 8 %.
- La part de la voiture passera de 60 % aujourd'hui à 57 % en 2020.
- Cependant, la circulation générale continuera d'augmenter du fait de la croissance globale de la demande de déplacements.

Ainsi, d'ici quinze ans, 100 000 véhicules supplémentaires emprunteront nos routes quotidiennement ; un chiffre qui serait bien plus élevé en l'absence du PDU.



« Les objectifs du PDU ne pourront être pleinement atteints que si chacun essaye à son niveau de changer ses habitudes de déplacement, en utilisant davantage les transports collectifs et les circulations douces. Chacun d'entre nous peut devenir acteur du PDU. Pour améliorer la qualité de vie sur notre territoire, changeons nos habitudes de déplacement ».

Pour plus d'information sur le PDU, contactez-nous !

Téléphone : 02 62 32 12 12 - Courrier électronique : pdu@tco.re - Site Internet : www.tco.re